

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'installation d'un système de contrôle d'accès à la maison médicale de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la nécessité d'installer un système de contrôle d'accès à la maison médicale de Massiac ;

Considérant la proposition de la société ISCO SOLUTIONS ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 opération n°198 – Maison médicale Massiac – Travaux accessibilité et performance énergétique chapitre 23 – Immobilisations en cours, article 2313 – Immobilisations en cours - Constructions ;

DECIDE

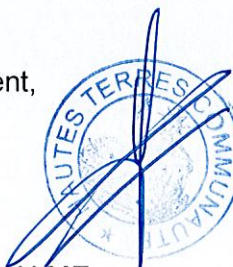
Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise ISCO SOLUTIONS, située 24 rue de Sistrières 15000 AURILLAC, pour l'installation d'un système de contrôle d'accès à la maison médicale de Massiac pour un montant HT de 10 715.90 € soit 12 859.08 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.